

# LA BASTIDE ROYALE DE SAUVETERRE



Une randonnée proposée par naucelle

Un bel exemple de restauration d'une ancienne cité au passé chargé d'histoire

Durée : 2h45

longueur : 9km

difficulté : moyenne

Dénivelé positif cumulé : 400m

Balisage : jaune



<b>Durée :</b>	2h50	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	7.93km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	250m	<b>Moyen de locomotion :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	255m	<b>Région :</b>	Massif central
<b>Point haut :</b>	477m	<b>Commune :</b>	Sauveterre-de-Rouergue (12800)
<b>Point bas :</b>	342m		

## Description

Accès à Sauveterre depuis Baraqueville par la D38 ou par la D997 depuis Naucelle-Gare.

Parking : Tour de ville

2h45- 9km - dénivelé 400m- 2\*- Balisage jaune

(A) -À partir de la place des Arcades, sortir direction sud ouest par la porte St Christophe.

Traverser le tour de ville et prendre en face un chemin bordé de murets, descendre le chemin puis la petite route à droite jusqu'au Valadier.

Traverser le Lézert et virer en épingle à droite sur un sentier remontant sur le plateau vers Soulages.

(1) -Bifurquer à droite sur 150m. Au calvaire tourner à droite vers le hameau. Traverser le village et continuer vers les bois. Poursuivre tout droit sur un large chemin de terre menant à une petite ferme de la Serre.

(2) -Avant d'atteindre celle-ci ( à 300m), obliquer à droite dans les bois. Au niveau d'un pylône en ciment prendre à droite un sentier assez pentu (être prudent) qui conduit au ruisseau.

Franchir la passerelle. Prendre à droite la petite route suivant le ruisseau jusqu'à la D650.

(3) -Poursuivre à droite sur la route pendant 350m. Obliquer à gauche sur un étroit sentier qui rejoint la D997. La suivre à gauche sur 100m. Au niveau du grand virage en épingle, bifurquer à gauche sur un chemin de terre rejoignant Sauveterre.

## Points de passages

- D/A  
N 44.219837° / E 2.318131° - alt. 472m - km 0
- 1  
N 44.200432° / E 2.322277° - alt. 471m - km 2.54
- 2  
N 44.208577° / E 2.299714° - alt. 411m - km 4.93
- 3  
N 44.215621° / E 2.30643° - alt. 359m - km 6.42
- D/A  
N 44.219758° / E 2.317867° - alt. 472m - km 7.93

## Informations pratiques

### A proximité

En chemin : La Bastide de Sauveterre. Place des Arcades, église gothique du 14<sup>e</sup>, fossés, ruelles avec anciennes maisons à colombage. Vallée du Lézert. espace Lapérouse et ses artisans d'art.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1579827>





# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**